

# Quelle neutralité dans la pratique médicale?

Jean Martin

Dr méd., membre de la rédaction



La neutralité – bienveillante – qui doit guider le médecin dans ses rapports avec le ou la patiente est un principe souligné dans notre formation (pour moi, il y a un demi-siècle): prise de distance, garder du recul. Être empathique, sans avoir des gestes trop affectueux.

Il ne s'agit pas ici de contester la pertinence générale de cette règle, mais d'évoquer les situations où, si le praticien ou la praticienne entend se préoccuper de santé au sens large (bio-psycho-sociale), la question d'une mise à l'écart temporaire de la neutralité se pose.

J'ai appris cela par exemple dans la supervision des traitements de toxicomanes à l'aide de méthadone. Médecin cantonal, je donnais des autorisations et devais faire observer des règles. Peut-être, autour de 1980, l'ai-je fait de manière trop rigoriste, et j'ai dû comprendre que les confrères qui s'engageaient pour ces malades et me paraissaient ne plus être neutres avaient souvent raison. Comme tant d'autres personnes précarisées, le ou la patiente dépendante est souvent «lâchée à elle-même» devant un praticien neutre.

De même, j'ai vu qu'il était nécessaire que le corps médical s'engage au côté de migrants récemment arrivés, de requérants d'asile ou réfugiés. Quand l'autorité leur demande des preuves qu'elles/ils ont été poursuivis, maltraités, torturés, mais qu'elles et ils n'en ont pas de preuve manifeste à montrer. Le médecin convaincu en son âme et conscience que la personne dit la vérité n'a-t-il pas le devoir moral de le faire savoir? Un témoignage se justifie aussi dans des situations où le praticien ou la praticienne constate un *mobbing* au travail ou un harcèlement avéré qui est vivement contesté par la personne mise en cause.

On me dira que c'est une pente glissante. La pratique médicale a cependant pour but d'aider celui ou celle qui consulte et, si l'on est sûr de certaines choses, on peut/devrait s'engager, y compris au prix de la neutralité. Mais il n'est pas question ici de mentir. J'ai souvent eu l'occasion, dans des échanges avec des collègues à ce sujet, de dire que je ne recommandais jamais de mentir.

J'ai questionné ci-dessus notre belle neutralité dans des situations de santé individuelle. Quid de la santé

publique? Au plan sociétal, nous pouvons encore moins rester neutres devant les évolutions menaçant gravement la santé de l'ensemble du vivant. Au cours des années, de nombreuses pollutions – industrielles notamment – ont été mises en évidence. Plus directement en rapport avec nos préoccupations professionnelles, les pesticides portent atteinte à la santé. L'association Médecins en faveur de l'environnement est active à cet égard, mais cela n'empêche pas chaque personne soignante de prendre parti dans des cas individuels.

Pour prendre un autre enjeu actuel, la sensibilisation et la lutte contre les phénomènes de fond que sont l'évolution climatique délétère et celle de la biodiversité: ces démarches voient beaucoup de médecins s'engager – certaines et certains manifestent dans la rue pour la première fois de leur vie! Quand on sait que les maladies et décès liés au climat seront un multiple très élevé de ceux causés par le Covid-19, il est clairement justifié de délaissier une neutralité dogmatique – pour l'avenir de sa patientèle individuelle et celui de la planète. Contrairement au Covid, les dégâts climatiques semblent survenir lentement, une impression toute fois totalement fautive.

Les professionnel-le-s de santé ne sauraient, arguant de neutralité thérapeutique, n'observer par principe que depuis le bord du terrain. La vie montre que cette position est trop courte, trop simple, quand on a à faire à des groupes à risque – actuellement ou potentiellement – qui peinent à défendre leurs droits et intérêts. Pour le psychiatre neuchâtelois Marco Vannotti, «l'empathie est l'une des dimensions les plus nécessaires à l'exercice post-moderne de la profession médicale».

Le grand Virchow a dit: «La médecine est une science sociale, et la politique n'est rien de plus que la médecine pratiquée en grand.» Pertinente manière de dire la vocation de la santé publique, son rôle de garant et promoteur de la santé de la collectivité. Mais, *mutatis mutandis*, cela peut valoir pour le corps médical et le personnel soignant au chevet d'une ou d'un patient donné.

jean.martin[at]saez.ch